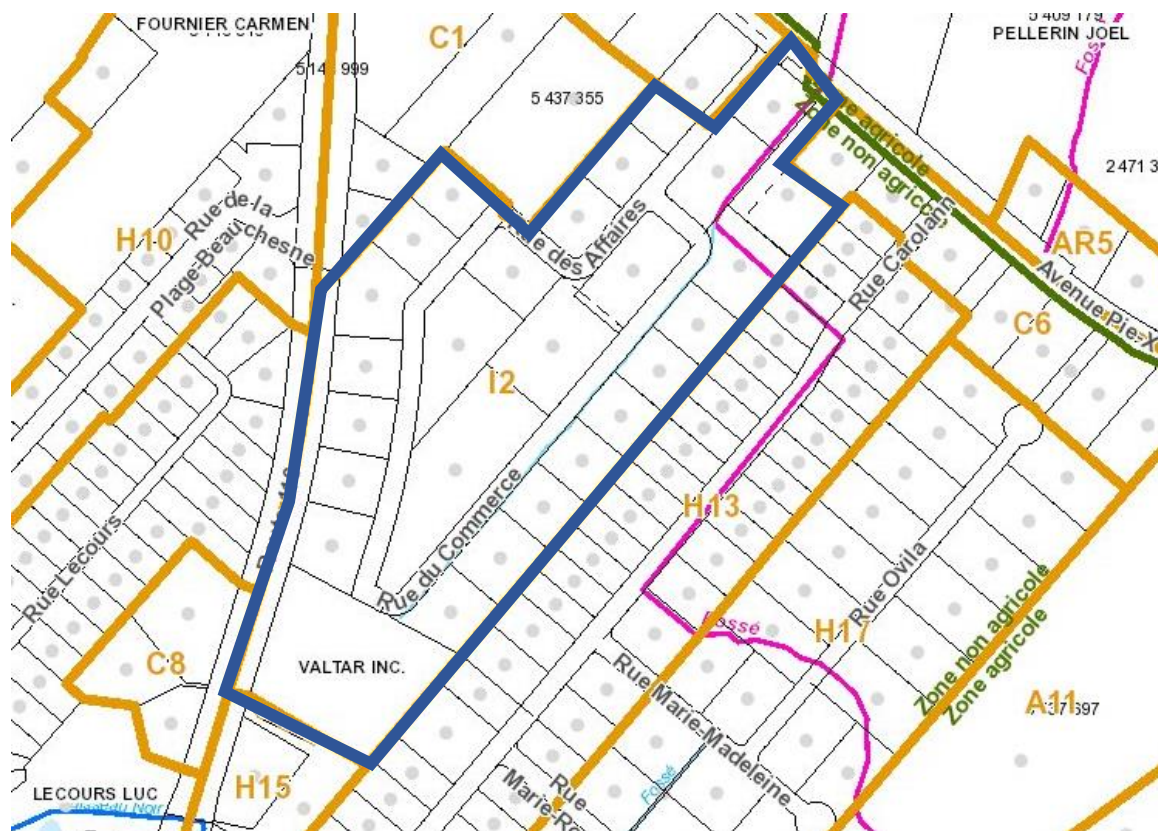


Zones touchées par le projet de règlement numéro 073-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 003-2013.



Zone touchée par l'ajout d'un usage de vente d'alcool sans consommation sur place: I2

Zones touchées par les normes sur le remblai et celles relatives à la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire dont l'implantation est réputée conforme : l'ensemble du territoire